



AVIS DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application des articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'action sociale et des familles, la Municipalité doit procéder à la nomination :

- d'un représentant des **associations familiales**, sur proposition de l'UDAF,
- d'un représentant des **associations de personnes âgées et retraitées du département**,
- d'un représentant des **associations de personnes handicapées du département**,
- d'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- d'un représentant des **personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune**.

Ces associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'administration du CCAS en adressant à la Municipalité une liste comportant **au moins trois personnes**, sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- **dûment mandatées par l'association** pour la représenter, étant établi que **l'association doit avoir son siège dans le Département de la Loire-Atlantique** ;
- **menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Commune de Clisson** ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS et qui n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

DÉLAI IMPÉRATIF

Les candidatures présentées par les associations concernées devront parvenir à la Mairie de Clisson au plus tard le lundi 20 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception (Hôtel de Ville, 3 Grand rue de la Trinité, 44190 Clisson) ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

Nota : la séance d'installation du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson aura lieu le lundi 4 mai 2026 à 19h.

Fait à Clisson, le 30 mars 2026.

Madame le Maire



Laurence LUNEAU

